Le réseau RAPPEL:

Créé en 2007 grâce au soutien de l'ADEME et de la Fondation Abbé Pierre, soutenu par EDF, GDF Suez et l'ANAH.

Animé par le CLER et BCE.

Plus de 800 membres issus de l'habitat, de l'énergie et de l'action sociale représentants les trois métiers très concernés par la précarité énergétique :

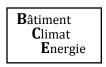
Il propose plusieurs outils :

- ✓ Une newsletter
- ✓ Une liste de discussion
- ✓ Un bulletin d'information
- ✓ Des rencontres d'acteurs
- ✓ Un site internet
- **√**....



http://www.precarite-energie.org/





Qui est concerné par la précarité énergétique ?

- Une définition est apportée dans la loi grenelle 2 :
- « Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

Derrière cette définition généraliste se cachent des enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux.



Qui est concerné par la précarité énergétique ?

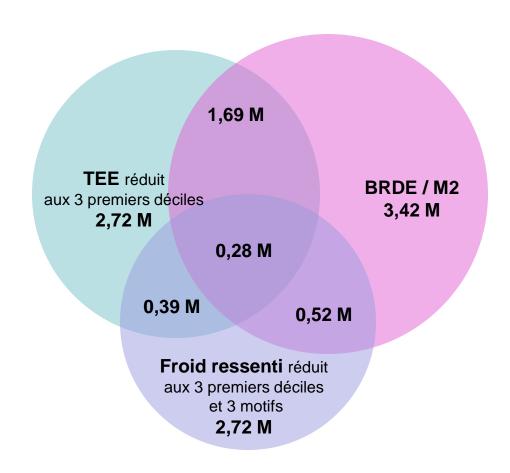
- En Grande-Bretagne la notion de « fuel poverty » s'applique aux ménages dont la dépense énergétique dépasse 10 % des revenus, étant entendu que la dépense prise en compte est celle qui doit permettre l'accès au confort.
- La difficulté de représentation de la précarité énergétique impose l'utilisation de plusieurs indicateurs.
- Le débat sur les indicateurs pertinents a lieu au sein de l'Observatoire National de la Précarité Energétique. Ces indicateurs devraient représenter trois dimensions :
- ✓ l'effort financier
- ✓ le comportement de restriction
- ✓ le ressenti de l'inconfort





Combien de familles concernées ?

Selon les indicateurs de l'ONPE



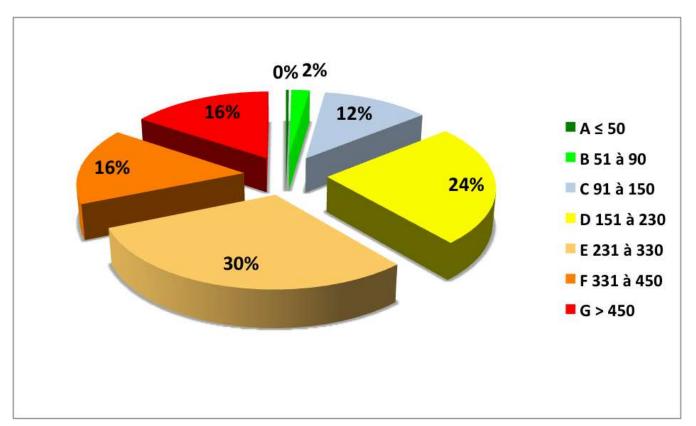


Les trois indicateurs additionnés et sans double compte aboutissent à un total de 5,1 millions de ménages en situation de précarité énergétique



Etat thermique du parc de logement

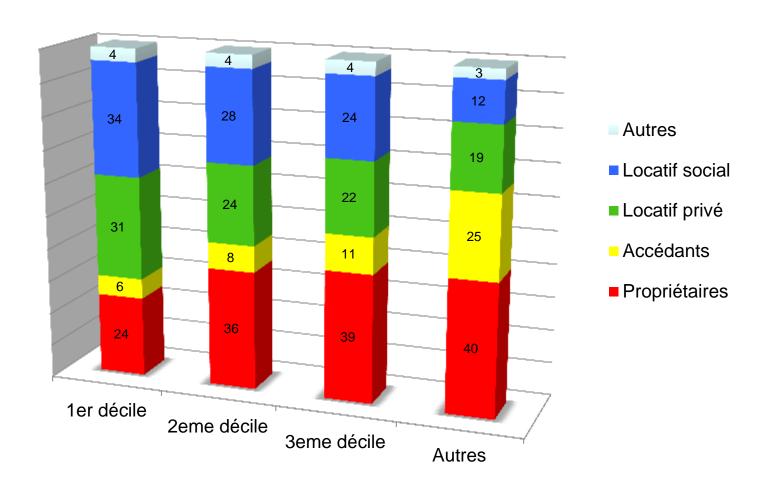
Graphique réalisé à partir des données de l'enquête Phébus réalisée en 2013/14







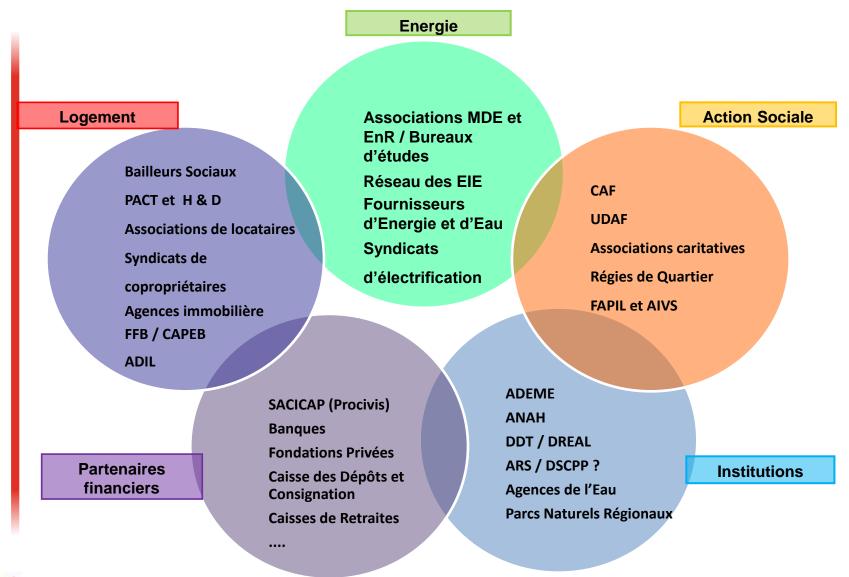
Distribution du parc.



 Le nombre de propriétaires occupants se réduit fortement avec de bas revenus.



Beaucoup de compétences dispersées :





Interventions contre la précarité énergétique.

1. Accompagnement social, Information, médiation, et ajustement des comportements.

FSL, tarifs sociaux, guides et plaquettes, conseils en situation d'accueil, au centre social, en atelier...

2. Interventions sur les équipements domestiques

Solution intermédiaire, ne met pas fin aux factures mais les diminuera, rendra confiance à la famille et pourra éviter d'autres problèmes (santé par exemple).

3. Travaux légers sur le bâti et/ou le chauffage

Permet de réaliser des économies dans des configurations où l'engagement à des interventions complexes est impossible ou trop long à mettre en œuvre

4. Travaux lourds sur le bâti et/ou le chauffage

Rénovation de fond, visant un objectif de résultat optimum, engageant des procédures techniques et administratives complexes, ainsi que des moyens financiers importants.

